692 (2021-2022) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

5 OCTOBRE 2021

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Beugnies à Monsieur Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'arrêt de la prise en charge par la Wallonie des subventions pour l'aide aux victimes »

par

M. Beugnies

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Beugnies à Monsieur Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'arrêt de la prise en charge par la Wallonie des subventions pour l'aide aux victimes »

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Monsieur Beugnies à Monsieur Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'arrêt de la prise en charge par la Wallonie des subventions pour l'aide aux victimes »;

A. Considérant la décision de Monsieur Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de mettre fin à partir de 2022 aux subventions pour l'aide aux victimes dans les zones de police;

B. Considérant l'absence d'information concernant un financement de la même valeur et pour le même objet en provenance du Gouvernement fédéral;

C. Considérant les données disponibles concernant les agressions et les accidents, dont les chiffres ne sont pas en diminution, toute chose étant égale par ailleurs;

D. Considérant que les victimes méritent une assistance au moins équivalente à celle reçue auparavant;

E. Considérant l'état financier des communes qui sont pour la plupart elles-mêmes en difficulté financière, notamment suite aux crises récemment traversées;

F. Considérant que suite à la suppression d'un financement en provenance de la Région wallonne et en l'absence d'un projet de financement en provenance du Gouvernement fédéral, le coût de la subvention sera soit à charge des communes soit le service d'aide aux victimes sera affaibli.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de revenir sur sa décision de mettre fin aux subventions pour l'aide aux victimes dans les zones de police;

2. de trouver des pistes de financement public avec le Gouvernement fédéral afin de garantir les montants nécessaires à l'aide aux victimes dans les zones de police.

J. BEUGNIES